

**Économie** Financements croisés pour les créateurs d'entreprises

# Bénéfices partagés



■ Une convention qui permet à tous d'être plus visible.

Photo Sam COULON

UNE CONVENTION, la belle affaire. D'un côté, Initiative Franche-Comté qui accorde des prêts d'honneur (dont une bonne partie provient d'argent public) et accompagne ensuite les créateurs ou repreneurs d'entreprises. De l'autre, les plates-formes de financement participatif Kisskiss-bankbank et Bulb in Town qui soumettent sur le net les projets de particuliers ou d'entreprises à la générosité des internautes. Entre tous donc la signature d'une convention pour permettre aux porteurs de projets de multiplier les financements cer-

tes, pour les faire bénéficier des compétences de chacun. D'un côté, Initiative Franche-Comté valide le business plan. De l'autre, la plateforme de crowdfunding aide à communication. C'est plus de visibilité pour l'entrepreneur en devenir, pour Initiative Franche-Comté aussi qui voit son logo sur les sites de financement participatif. Quant à ces derniers, comme ils se rémunèrent en prenant un pourcentage des collectes réussies, c'est tout bénéfice. Les dossiers validés par Initiative Franche-Comté, logiquement, tiennent la route.